068-226800019-20121116-0000010750-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication: 23/11/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de A PORTOR TO THE PARTE IN THE PA



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

l'Assemblée **N°** CP-2012-11-6-13

Séance du vendredi 16 novembre 2012

PROGRAMME D'ASSAINISSEMENT C213 PROROGATION DU DELAI DE VALIDITÉ D'UNE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente.
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 06/114-06 de la Commission Permanente du 23 novembre 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2012 le délai de validité de la subvention AST04012, votée le 23 novembre 2007 et relative à l'étude-diagnostic et de zonage du Bassin Potassique, réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SIVOM de l'Agglomération Mulhousienne, afin de pouvoir régler son solde d'un montant de 17 016 €, sur la base des paiements effectivement réalisés dans le délai initialement imparti.

L'imputation est la suivante : Programme C213-Chapitre 204-Fonction 61-Nature 204142.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par défégation,
le 1er Vicé-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions